

AU COMITÉ TECHNIQUE DU MARDI 19 NOVEMBRE 2019

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants CGT présents étaient : François Le Douarin, Sandrine Richel, Éric Kargès, Marion Le Denic.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 10 septembre 2019 (avis)

Les demandes de modification que nous avons demandées ont toutes été acceptées.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

2) Organisation de la Direction des Affaires Civiles et de la Citoyenneté - Élections (avis)

Il est proposé de créer un poste d'officier d'état civil - référent élection. Cette personne sera chargée d'assurer la préparation matérielle et administrative des bureaux de vote, elle accompagnera la formation des agents présents dans les bureaux de vote et s'assurera du bon déroulement des élections.

Vos représentants CGT ont consulté les agents du service et ont eu un retour positif. Nous demandons qu'un bilan de cette réorganisation soit fait dans un an.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

3) Organisation de la Direction des Affaires Civiles et de la Citoyenneté - Accueil (avis)

Il est proposé de réévaluer les missions de l'agent d'accueil afin qu'elle puisse traiter les rendez-vous avec le public et certaines demandes d'extraits d'acte, en particulier celles qui sont effectuées sur le site web de la ville. L'agent d'accueil aurait aussi pour mission de présenter aux usagers le portail famille et de les accompagner pour créer un compte sur ce service.

Vos représentants CGT estiment qu'il faudra être attentif et réactif pour évaluer si la charge de travail de ce poste ne nécessite pas de renfort, notamment pour ce qui concerne l'accompagnement des procédures en ligne.

Par ailleurs, il est proposé de transformer le poste d'afficheur par un poste d'agent polyvalent rattaché à la DACC, dont les missions se répartiraient entre la préparation des salles de réunion en mairie, l'affichage municipal et le remplacement ponctuel de l'agent d'accueil.

Cette réorganisation permettrait de « *repositionner le service fêtes et cérémonies sur d'autres missions.* »

Vos représentants CGT s'interrogent sur la pertinence du rattachement de ce poste à la DACC au lieu de Fêtes et cérémonies.

Il nous semble cohérent que ce poste, nécessitant nombre de qualifications et formations techniques obligatoires, soit placé sur la filière technique et non administrative.

Nous demandons s'il existe des protocoles en rapport avec les nombreuses compétences requises pour occuper le poste, notamment, le rangement de produits, les méthodes

d'entreposage, etc. Il nous est répondu à cette question que ces documents seront fournis par la direction à laquelle l'agent sera rattaché.

Selon nous, l'item portant sur (la connaissance de) l'organisation et l'organigramme de la collectivité doit être placé dans la rubrique « Savoirs » et non « Savoir-faire ». Nous demandons que l'obtention du permis B soit indiquée comme condition d'accès au poste. Ces deux demandes ont été prises en compte et devraient être corrigées.

Nous demandons qu'un bilan de la réorganisation touchant les deux postes concernés soit fait dans un an.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

4) Création d'un poste de chargé·e de mission attractivité commerces (avis)

Il est proposé de créer un poste de chargé de mission, rattaché directement au DGA afin d'établir un diagnostic de la situation des commerces sur la ville et de proposer des actions auprès des commerçants. Il est précisé, à notre demande, que le commerce de détail représente la seule activité économique qui soit restée en tant que compétence communale. La compétence générale de l'action économique (hors commerce), c'est-à-dire l'industrie, l'artisanat, les services, etc. est du ressort de l'EPT Est-Ensemble.

Nous demandons la raison pour laquelle ce poste est directement rattaché au DGA, sachant qu'il existe déjà une Direction qui est en charge des questions économiques (DVAE). Il nous est répondu que les missions en rapport avec l'activité économiques n'étaient pas traitées par cette Direction et que le nouveau poste serait mis en place en transversalité avec la DVAE et la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat.

En réponse à notre demande, il est précisé qu'il s'agit d'un emploi permanent et non d'un contrat de mission.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

5) Réorganisation du pôle ETE / Création du Service Restauration et démarche qualité et du Service Entretien (avis)

Suite à un contrôle sanitaire en crèche, qui a mis en avant des carences et des lacunes dans la mise en place des procédures concernant l'alimentation, il est proposé de réorganiser le pôle ETE, afin de créer un poste de responsable service restauration-démarche qualité, rattachée directement à la DEE et dont le champ d'action serait élargi du secteur scolaire à la petite enfance.

Il est, par ailleurs, proposé de requalifier le poste de cheffe d'équipe entretien en poste de responsable du service entretien, lui aussi, directement rattaché à la DEE, sachant que ces deux collègues travaillent en binômes, notamment pour encadrer des agents d'entretien-restauration.

La conséquence de cette réorganisation sera notamment que les ATSEM seront désormais encadrées directement par la responsable de pôle Éducation et que la Directrice de la DEE aura sous sa responsabilité deux agents supplémentaires, avec des champs de responsabilité importants.

Nous demandons si l'évaluation 2019 des ATSEM sera faite par l'encadrante N+1 ayant suivi les agents. Il nous est répondu que ce sera la nouvelle responsable mais que, cette année, l'évaluation serait particulièrement « bienveillante ».

La FSU demande s'il s'agit d'un organigramme définitif, soulignant le fait qu'il s'agit d'une grosse direction. Nous rejoignons cette remarque, en indiquant que même si le poste de responsable de pôle Éducation est allégé par le transfert de certaines de ses

missions, la collègue aura désormais l'obligation de se rendre plus souvent dans les écoles.

Nous approuvons le fait que, tel qu'avec la modification du poste de responsable entretien, un agent catégorie C occupant un poste de catégorie B puisse bénéficier d'une promotion interne. Nous demandons s'il serait possible d'obtenir les critères permettant de réunir les conditions permettant de bénéficier d'une promotion internes au CIG. La DRH nous répond que ces informations nous seront envoyées.

Nous demandons qu'un bilan de cette réorganisation au sein de la DEE / ETE soit fait dans un an.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

6) Actualisation du tableau des effectifs de la ville (avis)

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

7) Calendrier des comités techniques pour l'année 2020 (avis)

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

8) Bilan de la réorganisation de la Direction de la Citoyenneté et de la vie associative (information)

La réorganisation qui a donné lieu, en mai 2018, à la constitution de deux directions - Direction de la Vie Associative et Économique d'une part et Direction des Affaires Civiles et de la Citoyenneté, d'autre part) - n'est pas encore suffisamment aboutie (comme nous l'avons vu aux points 3, 4 et 5) pour qu'il soit possible d'en faire un bilan aujourd'hui.

Il nous est toutefois indiqué que cette réorganisation, même dans son état transitoire, présenterait une « *meilleure répartition et une clarification des missions pour les agent·e·s qui disposent d'une plus grande proximité hiérarchique* ».

Ces appréciations n'ont pas été démenties par les agents concernés.

9) Bilan de la Direction de l'Action Culturelle (information)

Le projet de réorganisation de la DAC, validé en CT, il y a un an, présentait 4 objectifs :

- Centralisation administrative et budgétaires ;
- Réorganisation de l'équipe d'Anglemont ;
- Redéfinition de la mission chargée du pôle événementiel ;
- Mise en place de référents-métiers au service de la transversalité.

Au vu de la présentation qui nous a été donnée en CT et de l'absence de retours contradictoires provenant des services, il semble que ces objectifs soient d'ores et déjà atteints.

10) Transmission des médicaments aux enfants (information)

Suite aux réunions d'information syndicales organisées par la CGT cet été dans les crèches, nous avons demandé que soit mis à l'ordre du jour du CT, un point concernant la prise de médicaments dans les structures de la petite enfance, afin de répondre aux questions suivantes :

- Qui peut donner des médicaments et selon quelles conditions ?
- Quelle conduite doit adopter un agent petite enfance si l'infirmière est absente ?

Dans le dossier préparatoire au CT, il nous a été communiqué une liste de 7 protocoles à observer en cas de traumatologie ou maladie constatée. Nous avons indiqué que ce type de réponse ne correspondait à la demande initiale. Il nous a été répondu que le problème de la prise de médicaments en crèche se posait régulièrement et que, de façon générale, la mise en place de projets d'accueil individualisé (PAI) couvre les professionnels.

Nous avons insisté pour qu'une note soit communiquée aux collègues, afin de lever toute ambiguïté sur les procédures à suivre concernant la prise de médicaments dans les structures petite enfance. La Directrice s'est engagée à ce que cela soit fait précisant que le sujet serait abordé lors des prochaines réunions de service.

11) Bilan CHSCT 2018 (avis)

Il a été rappelé que la collectivité a l'obligation de présenter un rapport annuel du CHSCT au Comité technique, avant de l'envoyer au CIG. Le document, présenté par le conseiller de prévention, doit faire l'état de l'évolution des risques professionnels.

Nous constatons avec satisfaction des diminutions des accidents de service (titulaires), accidents de travail (contractuels) et accidents de trajets, ainsi qu'une baisse du nombre de jours d'arrêts de travail pour ce type d'accidents.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

12) Point d'information concernant le CLSPD (information)

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) a été validé en conseil municipal en décembre 2018.

Ce dispositif, qui repose sur un réseau de partenaires institutionnels locaux, se donne comme objectifs :

- De mener des actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance;
- D'améliorer la prévention des violences intra familiales faites aux femmes;
- D'améliorer et de consolider la tranquillité publique.

Il nous est annoncé que le CLSPD sur les Lilas sera officiellement mis en place le jeudi 21 novembre 2019.

13) Projet de plan de formation (information)

Nous sommes informés qu'un plan de formation sur trois ans sera présenté au prochain Comité technique.

Pour cela, les représentants du personnel seront invités à participer avec la DRH et les membres du comité de direction à l'élaboration des objectifs du plan de formation.

En réponse à notre demande, il est précisé qu'un bilan du précédent plan de formation fera partie du futur plan de formation.

14) Installation des panneaux d'affichage (information)

Nous rappelons que la question des panneaux d'affichage est un surtout un problème d'accessibilité. Il conviendrait d'étudier, service par service, l'emplacement le plus adapté pour permettre aux syndicats, au COS et à l'employeur d'afficher leurs informations respectives. Des trousseaux de clés, permettant d'ouvrir les panneaux existants, ont été remis aux représentants FSU.

Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le jeudi de 14 à 17 heures.